



Le 9 janvier 2019

Objet : Sorties de ski - Consignes aux parents

Chers parents,

Pour assurer le bon déroulement et la sécurité de tous les enfants lors des sorties de ski, voici quelques consignes importantes à respecter:

- L'équipement de ski doit être apporté à l'école **le matin même** de l'activité et déposé directement au gymnase 1.
- Aviser le secrétariat **avant 10 h** le matin de la sortie si vous choisissez d'aller chercher **votre enfant** à la montagne plutôt que de le faire revenir à l'école. N'oubliez pas de mentionner si votre enfant est normalement inscrit au Service de garde. Après 10 h, aucun changement ne sera accepté. **Aucun départ d'enfant avec un parent autre que le sien.**
- Aucun argent de poche pour les enfants et ce, dans le but de limiter les déplacements dans le chalet et vers les machines distributrices.

L'activité ski pourrait se voir annulée durant l'hiver si la température est trop froide, s'il pleut, s'il y a trop de vent ou autres. Voici la procédure que nous utiliserons:

- S'il y a annulation, autant que possible la décision se prendra la veille avant 15 h afin d'en aviser les élèves. En cas d'impondérable, la décision se prendra vers 6 h le matin même entre la direction et moi-même et, la décision sera transmise sur le site internet de l'école.

Il est donc très important de consulter le site internet de l'école en cas d'incertitude. D'ailleurs, pour toutes questions ou informations concernant les sorties en ski-planche à venir, veuillez vous y référer. Vous retrouverez le même document contenant toutes les informations que vous avez déjà reçu et rempli ainsi que le déroulement et la procédure utilisés lors de nos sorties à la montagne.

Nous vous remercions de votre habituelle et précieuse collaboration.

Les enseignantes de 3^e et 4^e année,

Eric Côté, enseignant en éducation physique